

Comité d'Accompagnement de la société ECOFROST à PERUWELZ

PROCES VERBAL

REUNION DU 06 SEPTEMBRE 2018

Présents:

Pour le groupe des riverains:

Monsieur Michel VANDER STRICHT, - PERUWELZ

Pour le groupe de l'entreprise:

*Monsieur Olivier MAES, ECOFROST Responsable Environnement - PERUWELZ
Monsieur Jeannot HOFLACK, ECOFROST Responsable Production - PERUWELZ
Monsieur Yannick TYVAERT, ECOFROST Responsable Qualité - PERUWELZ*

Pour le groupe autorité(s) et administrations:

*Madame Nathalie DEPLUS, ADMINISTRATION COMMUNALE Echevine - PERUWELZ
Monsieur Géry PRIMOSIG, D.P.A.-S.P.W Attaché qualifié - MONS
Monsieur Jean-Christophe MASURE, ADMINISTRATION COMMUNALE Conseiller en
Environnement - PERUWELZ
Monsieur Jean Christophe GRIGNARD, Cellule Environnement Hainaut Développement -
Province du Hainaut - Président*

Excusés:

Madame Julie SCHIRVEL, ADMINISTRATION COMMUNALE Chef de Service - PERUWELZ

Premier point:

Accueil – présences, calendrier des réunions

Le procès-verbal du 19/04/2018 a été approuvé et rendu accessible au public.

Le président indique que la réunion de juin a été postposée ce jour et rappelle le calendrier des prochaines réunions du comité d'accompagnement est :

~~- Jeudi 21 juin à 17h30 dans les locaux d'Ecofrost.~~

- Jeudi 22 novembre à 17h30 dans les locaux d'Ecofrost.

L'ordre du jour est le suivant:

1. Accueil: présences, calendrier des réunions
2. Synthèse de l'activité de l'entreprise depuis la réunion précédente en ce compris l'évolution des études / du dossier de permis en cours
3. Remarques et questions
4. Fonctionnement, prochain ordre du jour
5. Divers

Deuxième point:

Synthèse de l'activité de l'entreprise depuis la réunion précédente:

Monsieur MAES présente la synthèse de l'activité de l'entreprise depuis la réunion précédente à savoir le 19 avril 2018.

D'une manière générale rien de particulier sur la période. L'activité suit son cours et l'entreprise a fonctionné à sa capacité maximale jusque fin juillet.

Il signale un ralentissement de la production inhérent à l'approvisionnement en pommes de terre et la réduction de la période de production par un décalage du redémarrage le lundi à 14h00 (en lieu et place de 6h00) soit 8 h00 en moins.

Monsieur MAES indique qu'il prévoit, en ce qui concerne la prochaine récolte de pommes de terre, des problèmes de volumes et de qualité eu égard aux rendements attendus.

Diverses observations, informations et considérations sont échangées en ce qui concerne ce sujet.

Concernant l'extension projetée, Monsieur MAES explique que les différentes études se poursuivent. Il ajoute que l'étude hydrogéologique n'indique pas sur base des premiers résultats de difficultés particulières. Il indique qu'il est envisagé, sans modification des volumes prélevés et prévus par le permis, de répartir les pompages sur plusieurs puits.

Une présentation détaillée notamment à ce sujet sera proposée par la suite lors d'une prochaine réunion.

En fonction de l'état d'avancement des études en cours et de l'actualité la réunion du jeudi 22 novembre à 17h30 sera susceptible d'être postposée. Cependant le président attire l'attention de l'assemblée sur le fait que dans l'état actuel des choses, sauf indication contraire, elle est maintenue.

Troisième point: **Questions-réponses**

Il n'y a pas de question sur ce qui précède.

Diverses **observations et plaintes** ont été enregistrées depuis la dernière réunion du comité d'accompagnement à savoir depuis le 19 avril 2018.

Compte tenu du caractère parfois laconique des informations reçues mais aussi du décalage dans le temps, une synthèse est réalisée en séance sur base des informations communiquées par Madame DEPLUS et Messieurs MASURE et MAES.

Elles sont reprises ci-dessous, en ce compris les suites données, en fonction de la date de réception, la localisation, la nature et la période considérée:

15/07/2018 – Bruit provenant du site (sifflement).

Messieurs MAES et HOFACK expliquent que l'observation signalant un sifflement a fait l'objet d'une évaluation, d'une identification de la source et des mesures suivantes : Après identification de la source, ECOFROST est intervenu immédiatement et a revu l'orientation des cheminées (à l'opposé des habitations) afin de limiter la diffusion du bruit (photo ci-jointe).



31/07/2018 – Rue Royale – Odeurs de nature non précisée (?) –durant la période de juin/juillet + le 31/07/2018 à 23h00.

Plainte transmise à l'entreprise et enregistrée – vu la période considérée et la date de réception (période de vacances), il n'y pas eu de relevé sur le terrain.

03/08/2018 – Sur le site – Rejet dans les égouts – PV établi par le DPC.

Une fuite/rupture sur une tuyauterie/canalisation défectueuse (acheminant normalement les eaux à la station d'épuration) a engendré un rejet accidentel d'eaux industrielles chaudes dans l'égouttage. Des mesures immédiates ont été prises temporairement. Actuellement le problème est temporairement résolu et fait l'objet d'une remise en ordre. Un Procès Verbal a été dressé par le DPC.

06/08/2018 – Rue Royale – Odeurs de nature non précisée (?) –"depuis samedi 04/08/2018" + idem Roucourt, rue de la Guérison.

Monsieur MAES indique que le week-end du 04 et 05/08/2018 l'usine était à l'arrêt.

08/08/2018 - Rue Royale – Odeurs de nature non précisée (?)

Le 08/08/2018 à 21h30, Monsieur MAES s'est rendu sur place et a effectué un relevé sur une large zone. Il présente à l'assemblée le rapport interne et explicite ses observations. Ledit rapport nécessitant des explications, il est joint à titre d'information en annexe du présent procès-verbal à l'attention uniquement des membres du comité.

Il a été constaté à partir de 22h50 une absence d'odeur dans les rues suivantes: Wachel, Lupant, Taillez, Docteur Janssens, Du Nouveau Monde, Du Château, d'Esquermes, Outre-l'Eau et rond point Meura.

Il a été ressenti une odeur de friture à 23h07 rue du Paquot et une odeur de pomme de terre sur le site de l'entreprise.

Messieurs MAES et TYVAERT expliquent que afin de limiter cette dernière, les déchets de terre et de pommes de terre stockés sur la cours ont été déplacés dans une zone de stockage située plus loin des habitations. A noter aussi que, durant cette période de fortes chaleurs, des températures élevées (38°C) ont été enregistrées au niveau de la station d'épuration. Il est important de savoir que les odeurs de pommes de terre et déchets de pomme de terre en putréfaction sont généralement localisées et limitées au site de l'entreprise contrairement aux odeurs de friture qui se diffusent plus loin). Pour solutionner cela, il est envisagé pour février-mars 2019 de prévoir une zone de stockage fermée.

03/09/2018 - Rue Royale – Odeurs de nature non précisée (?) – Durant la semaine qui précédait (26/08 au 30/08) + des odeurs de friture le 03/09/2018 à Roucourt (Rue Neuve)

En ce qui concerne les odeurs de friture signalées le 03/09/2018 tôt le matin, Monsieur MAES signale qu'elles ne pouvaient pas venir de l'entreprise car elle ne fonctionnait pas ledit lundi matin. La production n'a redémarré qu'à partir 14h00.

Messieurs TYVAERT et HOFACK expliquent que suite aux interpellations et aux plaintes reprises ci-avant et transmises notamment par la commune et notamment par Madame DEPLUS, ECOFROST a effectué complémentaiement aux actions reprises ci-avant un contrôle complet du système de condensation des friteuses. Le système s'est avéré parfaitement opérationnel.

D'une manière générale, l'assemblée constate le caractère laconique de certaines plaintes et attire l'attention sur la nécessité, et ce de manière à permettre une meilleure prise en compte des plaintes et observations, d'une communication rapide et la plus précise possible.

Afin de permettre une réaction et un meilleur suivi, il est rappelé qu'il est important pour les riverains de communiquer directement la plainte à la commune et/ou à l'entreprise via les adresses courriels suivantes:

Service Environnement de la Commune de PERUWELZ- environnement@peruwelz.be

Service Environnement d'ECOFROST – environnement@Ecofrost.be

Cette plainte devrait idéalement mentionner la date et l'heure, l'endroit (adresse – Rue - Quartier), la nature de la nuisance (si odeur idéalement préciser le type de ressenti – il est important de notamment dissocier des odeurs de pommes de terre de celles de type friture) et toute information que vous jugeriez importante ou utile.

Quatrième point:

Fonctionnement, prochain ordre du jour

Il n'y a pas de point particulier à mettre à l'ordre du jour:

1. Accueil: présences, calendrier des réunions
2. Synthèse de l'activité de l'entreprise depuis la réunion précédente en ce compris l'évolution des études / du dossier de permis en cours – (Présentation selon état d'avancement des études en cours).
3. Remarques, plaintes et questions
4. Fonctionnement, prochain ordre du jour
5. Divers

Les points complémentaires doivent le parvenir un mois avant la réunion, le cas échéant ils seront intégrés dans les divers.

Cinquième point:

Divers

En réponse à Monsieur VANDER STRICHT, Monsieur MAES informe que les travaux en ce qui concerne la mise en place du mur antibruit devraient se faire d'ici la fin de l'année (en octobre). Ces travaux devraient s'effectuer en différentes phases (placement des poteaux/supports, des panneaux?...) et pourraient engendrer quelques désagréments.

Le président clôture la séance et remercie l'ensemble des participants
